Département du Haut-Rhin
MAIRIE DE DANNEMARIE

1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Fax : 03.89.08.03.11
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 103/2020
ARRETE PERMANENT
Portant création d'une signalisation "STOP" rue du Bassin

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2 et L 2213.4 ;

VU le code de la route et notamment les notamment les articles R 110-1, R110-2, R110-3, R 411-5, R 411-7, R411-8, R 411-25 et R 415-6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 3ème partie – intersections et régime de priorité – approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifié et complétée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers circulant rue du 27 Novembre, il est nécessaire de réglementer la circulation rue du Bassin;

ARRETE

Article 1er : Un panneau "STOP" sera implanté rue du Bassin à l'intersection avec la rue du 27 novembre.

Article 2 : Les conducteurs de tous véhicules, circulant rue du Bassin, venants du centre-ville allant vers la sortie de ville, devront marquer un temps d'arrêt à hauteur du panneau "STOP" et du marquage au sol, implantés au 14 rue du Bassin.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle (Livre 1 - 3ème partie - intersection et régime de priorité) sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 27 novembre 2020

Le Maire

MAIRIE DE DANNEMARIE * (Haut-Rhin) *

Alexandre BERBETT